



*Les transports  
publics doivent être  
accessibles à tous !*

## Suite à la loi LSO

qui a instauré le délit de fraude habituelle  
(11 contraventions = 1 délit = 6 mois de taule)

François Thonier risque aujourd'hui, 6 mois  
de prison ferme et 7500 euros d'amende

Soyez nombreux à son procès,  
le 03 février, dès 14h00,  
devant le tribunal correctionnel de Poitiers

**Comité de soutien à François Thonier**

Contacts : Tél: 02.40.89.51.99 ou 06.77.21.31.22 (AC! Nantes) – e. mail : soutien.ft@free.fr